

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 002-6867/19/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour le déploiement du dispositif "Pacte PME" sur le territoire métropolitain**

MET 19/13104/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

En vertu de l'article L.710-1 du Code de Commerce, les Chambres de Commerce et d'Industrie ont une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères. Elles contribuent au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations en remplissant, toute mission de service public et toute mission d'intérêt général nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

A cet effet, les Chambres de Commerce et d'Industrie peuvent assurer notamment des missions d'appui, d'accompagnement, de mise en relation et de conseil auprès des entreprises, notamment pour le développement international, ainsi que des missions de développement de la formation professionnelle.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP) a notamment initié le « Métropolitain Business Act » qui a pour ambition de mettre en place une démarche partagée en matière d'achats afin de renforcer la création de business entre entreprises locales, et d'aider les acheteurs et les PME à mieux travailler ensemble.

Pour sa part, la Métropole Aix-Marseille-Provence a, par délibération du Conseil de la Métropole n°ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017, adopté son agenda du développement économique. L'une de ses orientations stratégiques, « Construire une Métropole de proximité facilitant la vie des entreprises », entend proposer une offre d'accompagnement à chaque étape de la vie de l'entreprise.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

Dans le cadre de cet axe stratégique, la deuxième action retenue est de faciliter la relation entre les grands donneurs d'ordre (DO) et les TPE /PME/Start Up afin de les aider à se développer sur leur marché.

Pour ce faire, deux priorités doivent être mises en place :

- Instaurer sur le territoire un Pacte PME dont l'objectif est d'associer les grands donneurs d'ordre locaux au service des PME pour les aider à grandir et se développer ;
- Favoriser l'accès des TPE/PME/Start Up aux marchés publics métropolitains.

Parallèlement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ont signé en début d'année 2017 une convention cadre afin d'unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire et comprenant un axe de travail sur le développement du Business des entreprises sur le territoire.

Ainsi, en déclinaison et dans une perspective de développement économique du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ont souhaité mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif « Pacte PME » en s'appuyant sur la démarche menée par l'association Pacte PME au niveau national.

A ce titre, la Métropole et la CCIMP ont conclu en 2018 une convention de partenariat pour la mise en place de ce dispositif.

L'objectif de ce dispositif est de faire grandir les entreprises (Start Up, TPE, PME) du territoire et de les aider à développer leur business, par l'apport des grands comptes sur les TPE PME locales mais également entre TPE/PME.

Concrètement la mission du Pacte PME vise ainsi à faciliter la mise en relation entre TPE/PME/Start Up du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, d'open innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois.

Le Pacte PME permettra de coordonner l'ensemble des actions déjà existantes sur le territoire tout en favorisant le jeu collectif au bénéfice de l'ensemble des entreprises de notre territoire avec une marque territoriale forte « Aix-Marseille6provence membre de Pacte PME.

L'ensemble des acteurs économiques sont fédérés autour de cette démarche (UPE13, CPME13, Aix-Marseille-Université, CMAR des Bouches du Rhône, Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Aix-Marseille-Provence French Tech, CRESS Paca) permettant ainsi d'accélérer la croissance des PME/TPE/Start-Up métropolitaines.

Aussi, le programme des actions du dispositif « PACTE PME » est le suivant :

1. Développer les achats locaux

L'objectif est de développer l'achat local et responsable par la mise en place d'une démarche coconstruite et partagée avec les grands donneurs d'ordres et les TPE/PME en matière d'achats afin de renforcer la création de business entre les entreprises du territoire.

Cette démarche, animée par la CCIMP et soutenue par la Métropole, est le « Métropolitain Business Act ».

2. Favoriser l'Innovation pour rendre plus compétitives les entreprises du territoire

L'objectif est ici d'encourager les grands comptes à s'impliquer dans une démarche d'open innovation pour s'ouvrir aux entreprises locales sur des domaines d'innovation et d'accélérer ainsi le processus d'innovation des TPE/PME/Start-up de la Métropole Aix-Marseille-Provence afin d'accroître leur performance et d'améliorer leur compétitivité.

Dans cette démarche, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP identifieront les initiatives et dispositifs existants afin de les fédérer au sein de la démarche Pacte PME et œuvreront pour la constitution d'une plateforme partenariale.

3. Plateforme d'échanges de compétences - Pacte PME

Les TPE/PME/Start Up ont besoin pour réussir leur développement de l'apport de compétences (stratégiques, organisationnelles, commerciales, juridiques, financières, ...). Les grandes entreprises, dans le cadre d'un mécénat de compétences, peuvent répondre à ces besoins en mettant à disposition, à titre gracieux et sous forme de missions courtes, des collaborateurs (cadres ou technicien) afin de permettre aux TPE/PME/Start Up de la métropole de se structurer et de passer un cap de croissance. L'objectif est d'irriguer le tissu économique Start-up / TPE /PME avec des personnes formées ou travaillant dans des Grands Comptes.

A cette fin, l'association Pacte PME met à disposition notamment deux plateformes :

- « Pacte Compétences » (mécénat experts ponctuels) qui est une plateforme de partage de compétences entre grandes entreprises et Start-up/TPE/PME. Un expert d'une grande entreprise apporte son expertise/expérience à l'entreprise durant une période déterminée (entre 1 et 5 jours) ;
- « Engagement Jeunes » qui permet aux stagiaires des grands comptes de trouver un 1er emploi dans une TPE/PME/Start-up ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP assureront, auprès des entreprises du territoire, la diffusion des informations liées aux services proposés par l'association Pacte PME dans ce cadre.

Bilan de la mise en place de ce dispositif :

Mise en place de Aix-Marseille-Provence Pacte PME et de sa Communication :

- Animation de la Gouvernance
- Recensement des entreprises
- Organisation d'un Comité de Gouvernance technique
- Identification des événements/dispositifs/platformes à taquer « Pacte PME »
- Conception de la charte graphique
- Réalisation du site

Mise en place du Métropolitain Business Act (MBA), travail de co-construction, la charte d'engagement « comportements d'achats »

Déployé par la CCIMP depuis 2017, le Métropolitain Business Act s'inscrit dans le cadre du dispositif Aix-Marseille-Provence PACTE PME, dont il constitue le premier volet opérationnel.

Déploiement du MBA

A fin 2018 : 600 membres dont 150 Acheteurs privés et publics

- Mise en place de la plateforme de mise en relation

En 2018

Première étape : Groupe de réflexion mixte Plateforme pour co-construire des solutions répondant à leurs besoins : 148 participants au total sur les groupes

- Nombreuses réunions de qualification des besoins remontés
- Rédaction d'un cahier des charges fidèle : focus groupe, enquête
- Travail d'étude de la solution CCI business
- Organisation de formations

Les formations à l'accès aux marchés publics imaginées par les groupes de co-construction ont maintenant été testées et déployées pour valider le format, les contenus

Démarrage : Groupe de réflexion mixte « accompagnement/ formation » pour co-construire des solutions répondant à leurs besoins : 116 personnes mobilisées dans le groupe

Ingénierie de formation réalisée avec des experts

Atelier d'échanges avec les entreprises du groupe pour validation du contenu

Test grandeur nature : 7 modules

- Formations dématérialisation des marchés publics
- Vis ma vie entre acheteurs et TPE-PME, atelier de co-construction et rencontres au sein des entreprises

Signé le 24 Octobre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

- Organisation de rencontres DO/PME

Beaucoup d'actions ont été menées rassemblant grands comptes et TPE/PME mais aussi start-up au-delà d'actions spécifiques montées pour ces dernières

Démarrage : groupe de réflexion mixtes « événements » pour co-construire des solutions répondant à leurs besoins : 90 personnes mobilisées dans le groupe

- Positive Business Place : acheter autrement/acheter responsable
89 Participants et 100 échanges de fluxs/mutualisation initiés (services, RH, déchets, locaux)
- Vitrolles Business Place tous acheteurs/tous vendeurs
600 participants, 70 stands, 12 acheteurs avec des besoins d'achats : plus de 200 RDV préprogrammés et qualifiés entre tous les participants
- Salon Inversé « Entreprises et Territoire » à l'Arena Pays d'Aix : 30 acheteurs et 100 PME
- 4 rencontres dédiées (Ville de Marseille, Métropole, Plateforme régionale des achats, Veolia) : 139 participants en présentiel 41 en webinaires 180 participants au total
- 2 plénières : 162 participants
- « Anniversaires MBA » avec networking : 200 participants
- Animation d'un club acheteurs (fonctions achats)
Pour répondre au souhait des acheteurs d'échanger sur les bonnes pratiques et monter en compétences pour être plus performant est plus ouverts au bénéfice des PME
En moyenne 35 acheteurs par sessions : 60% publics/40% privés
- Rencontres mêlant séances de travail et moment convivial
 - Le Carburateur
 - Château Ricard
 - Arena pays d'Aix
- Réunion sur méthode BIM

Aussi, la Métropole et la CCIMP souhaitent aujourd'hui poursuivre le déploiement du dispositif « Pacte PME » sur le territoire.

Le budget prévisionnel pour le déploiement du dispositif « Pacte PME » s'élève à 201 000 €. Son plan de financement s'établit comme suit :

Actions	Porteur de l'action	Budget
Portage du dispositif pacte PME : Animation de la gouvernance : 10 000 € Communication : 5000 €	CCIMP/MAMP	15 000 €
Déploiement des axes Innovation et RH : 7000 € Focus group/panorama Relation asso/plateforme nationale/relais Déploiement de l'axe achat : Mise en œuvre de la plateforme de mise en relation virtuelle 108 000 € Organisation d'ateliers/formations « montée en compétences » pour des TPE/PME et acheteurs : 2000 € Organisation de 4 rencontres busines DO/TPE/PME : 60 000 € Animation du Club Acheteurs (4 Sessions de travail) : 9 000 €	CCIMP	186 000 €
Budget Total		201 000 €

Le montant de la participation de la Métropole s'élèvera à la somme de 50 000 € au titre de l'année 2019 soit près de 25 % des dépenses.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, jointe en annexe, relative au déploiement du dispositif « Pacte PME » sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 portant approbation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération ECO 012-1558/17 du Bureau de la Métropole du 9 février 2017 portant approbation d'une convention cadre entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ;
- La délibération n°ECO 002-3522/18/BM du Bureau de la Métropole du 22 mars 2018 portant approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence pour la mise en place du dispositif "Pacte PME" sur le territoire métropolitain ;
- La convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence pour la mise en place du dispositif « Pacte PME ».

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP ont souhaité unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire qui s'est traduit par une convention cadre
- Que l'un des axes de leurs interventions communes porte sur le développement du Business des entreprises sur le territoire ;
- Que, dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP souhaitent mettre en place sur le territoire métropolitain le dispositif « Pacte PME » dont l'objectif est de faciliter la mise en relation entre TPE/PME/Start Up du territoire et les grands donneurs d'ordres privés et publics sur leurs stratégies locales d'achat, de transferts de compétence, d'open innovation, de co-exportations, afin de générer un accroissement du Business et des emplois.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une participation financière d'un montant de 50 000 euros à la CCIMP.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence (CCIMP) relative au déploiement du dispositif « Pacte PME » sur le territoire métropolitain.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2019

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille Provence– chapitre 65 – article 657381 – Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY